



MEMO

L'unité Loge 9-11 - Local 1976 - Syndicat des Métallos
Unit Lodge 9-11 - Local 1976 - United Steelworkers

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE GRÈVE

Bonjour à tous,

Dans le but de renouveler le mandat de grève obtenu au mois d'octobre 2012, nous tiendrons une assemblée spéciale mardi le 8 janvier 2012 à l'hôtel Sheraton, Salon Latour.

Tel que le stipule le Code du travail Canadien à l'article 87.3 (1), les mandats de grève sont d'une durée de 60 jours et doivent être renouveler à leur expiration.

Lors de l'assemblée, il y aura présentation détaillé des dernières offres patronales, explications des prochaines étapes à venir et informations sur le maintien des activités (service essentiel).

Lors de la présentation des offres patronales, le comité de négociation recommandera à l'unanimité le REJET et par le fait même, le renouvellement du mandat de grève.

Il est primordial que tous les membres (agents et PL) participent pour envoyer un message clair à STAS.

D'ici là, le Syndicat demande aux membres de maintenir les moyens de visibilité déjà mis en place depuis le mois d'octobre.

Au nom du syndicat, nous tenons à vous féliciter de votre professionnalisme et de votre engagement envers la cause. Nous vous encourageons à maintenir votre rendement habituel et le respect des Procédures normalisé d'exploitation (PNE).

Il est primordial que tous les membres (agents et PL) participent pour envoyer un message clair à STAS.

Il est important de souligner qu'aucun ralentissement ne devra être effectué et toléré.

Comité de Négociation
4 janvier 2013